

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2025/0023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à Mme Bérangère GLIN, directrice des ressources humaines – abroge les arrêtés n°2023/0023 et n°2023/0027 du 16 mars 2023 - abroge et remplace l'arrêté n°2023/0022 du 16 mars 2023

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-9,

Vu l'arrêté n°2023/0022 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Bérangère GLIN, directrice des ressources humaines,

Vu l'arrêté n°2023/0023 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Nathalie PARISOT, responsable du service carrières et rémunérations à la direction des ressources humaines,

Vu l'arrêté n°2023/0027 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Florence PIERREDON, responsable du service emplois et compétences à la direction des ressources humaines,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature aux responsables de service,

Considérant que Mme Bérangère GLIN exerce les fonctions de directrice des ressources humaines au sein de la direction générale adjointe ressources d'Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature en matière de ressources humaines à la responsable des ressources humaines d'Alès Agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les arrêtés n°2023/0023 et 2023/0027 du 16 mars 2023 sont abrogés.
L'arrêté n°2023/0022 du 16 mars 2023 est abrogé et remplacé comme suit.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Bérangère GLIN, directrice des ressources humaines, dans le domaine des ressources humaines, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, pour les courriers, conventions, actes et arrêtés relatifs aux domaines suivants :

- formation professionnelle, conventions de stage, à l'exclusion des documents à caractère financier,
- la gestion administrative du personnel dont recrutement, carrière, positions administratives, protection sociale à l'exclusion : des avancements de grades et promotions internes, des contrats de travail, des documents relatifs aux procédures disciplinaires, aux fins de contrat, rupture conventionnelle, licenciement, mises en demeure de reprise de fonction, abandon de poste, absence de service faits et les avis sur les demandes de cumul d'activité,
- les actes administratifs ayant un impact sur la rémunération à l'exception des attributions de régime indemnitaire,
- les certificats divers - attestations employeur, médaille du travail et avis de sommes dues.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Bérangère GLIN, directrice des ressources humaines, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président, pour l'ensemble des dépenses de la direction ressources humaines pour :

- les bons de commande avec référence à un marché public en cours ou avec fiche "marché" inférieurs ou égal à 25 000 €,
- les projets de décompte final et les procès-verbaux de réception,
- les ordres de service,
- les libérations de retenues de garantie,
- les certificats pour paiement.

ARTICLE 4 :

Les actes pris par Mme Bérangère GLIN, directrice des ressources humaines, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice des ressources humaines ».

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bérangère GLIN, directrice des ressources humaines, Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, exercera ces mêmes délégations de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bérangère GLIN, directrice des ressources humaines, les actes pris par Mme Isabelle SCHMIDT - directrice générale adjointe de la DGA ressources, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge de la gestion des services ressources ».

ARTICLE 7 :

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 8 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Bérandère GLIN et Isabelle SCHMIDT.

Alès, le 11 JUIN 2025

Le Président
Christophe RIVENQ

